L'accès aux documents cités se fait par les liens en *bleu souligné* dans le texte.
Attention : il est possible que ce message vous arrive "tronqué". A la fin du mail, pensez à activer "Afficher l'intégralité du message"

*La présente lettre d'information est consacrée dans son **intégralité** au dossier de la **future gare de St Cyr.***

## LNPCA - Projet nouvelle gare à St Cyr : un (mauvais) pas franchi ce 5 juillet

Ce 5 juillet, le conseil municipal était saisi par le Préfet des Bouches-du Rhône pour donner son **avis** sur la **mise en conformité des documents d'urbanisme** (MECDU) en vigueur (le PLU date de 2016) avec le projet "**Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur (LNPCA) - phases 1 & 2**"
Ce projet reprend, avec **quelques modifications** (*voir plus bas*) le projet initial de la SNCF et de la commune, à savoir le projet dit "**Pradeaux Gare**".
Le conseil municipal a donné, par 25 voix POUR et 8 CONTRE, son **avis favorable** à cette MECDU, en l'assortissant toutefois de "**réserves fondamentales**" (*voici le lien vers la délibération adoptée (2022-07-15)) et vers la note de synthèse la présentant)*
Nous avons bien sûr voté contre, pour les raisons exposées ci -dessous.

## L'enquête publique : une très forte mobilisation des Saint-Cyriens

L'enquête publique sur ce projet s'est déroulée du 17 janvier au 28 février.
Elle a vu se mobiliser de **très nombreux Saint-Cyriens et habitants des communes alentours,** puisque le site de St Cyr a été le **3ème en nombre de commentaires**, sur toute la ligne entre Marseille et Nice !
Notre association a déposé une contribution demandant que la SNCF étudie une **solution alternative** environ 300 m plus à l'Ouest que la solution "Pradeaux Gare", entre Aqualand et la bretelle d'autoroute. Retrouvez la ici.
Les 2/3 des commentaires des Saint-Cyriens ont porté sur le projet de nouvelle gare, **une grande majorité de ceux-ci demandant que la SNCF étudie notre solution alternative,** alors même que l'enquête ne présentait qu'une seule solution.
**Nous remercions ici tous les nombreux contributeurs qui nous ont soutenus**.
**Les commissaires enquêteurs ont été sensibles à cette forte mobilisation**, puisqu'ils ont officiellement demandé à la SNCF de poursuivre ses études en comparant les 2 solutions, **ce dont nous les remercions ici.**
**Mais c'est après que le processus a gravement dérapé selon nous.**

## Une étude comparative de la SNCF biaisée, incomplète, de fait à charge contre notre solution alternative

**La commission d'enquête a remis son rapport aux 3 Préfets concernés le 22 avril.**
Documents :
220421_Conclusions-Avis_LNPCA_Phases-1-&-2
220421_RAPPORT-dEnquete_vf
Parmi les nombreuses pages de ces documents il y en a certaines à retenir :
pages 267 et 268 du Rapport d'Enquête
pages 21,47 et 48 des Conclusions motivées et avis de la Commission d'enquête

Ce rapport, très volumineux, détaillé et documenté, se conclut de la part des commissaires, concernant St Cyr, par un avis **favorable, assorti de quelques recommandations.**

Le rapport inclut dans ses annexes *(cf. fascicule 2, chap. 10, point 2.5)*

l'intégralité de l'étude comparative menée par la SNCF à la demande des commissaires.

Nous avons été très surpris de voir que, par rapport à des indications orales de la SNCF il y a plusieurs mois, la comparaison fait apparaître que la solution alternative serait notablement plus chère (30 M €), avec plus d'expropriations que la solution "Pradeaux Gare", alors qu'on nous avait dit le contraire.
Cherchant à comprendre les raisons de cette "inversion", nous avons découvert, scandalisés, que **la solution variante comparée n'est pas celle que nous proposions** !!!
En effet, la SNCF, au lieu de prendre contact avec nous pour préciser nos propositions, a fait de sa propre initiative des **hypothèses qui "plombent" totalement la solution alternative.**
L'exemple le plus **aberrant et ubuesque** est le choix fait par la SNCF, dans la solution alternative, de positionner les **voies fret** venant de Toulon **en plein milieu du centre- ville de St Cyr, entre la caserne des pompiers et la résidence Falquette, là où le remblai est le plus élevé !!!**
Il n'était dès lors pas difficile de conclure que les travaux coûteraient plus cher dans notre solution...

L'autre **biais très important** dans la comparaison des 2 solutions est que, concernant la solution "**Pradeaux-Gare**" la SNCF, depuis le début, a considéré que la situation **initiale** du secteur est celle qui est visée comme **objectif final pour l'OAP Pradeaux-Gare,** alors même que **deuis 6 ans** cette OAP **n'a pas vu le début du commencement de sa mise eu oeuvre** , compte tenu des difficultés extrêmes que soulignait déjà en 2016 le commissaire enquéteur chargé de l'enquête sur le PLU...

## Les conclusions et recommandations des commissaires enquêteurs

Les commissaires enquêteurs n'ont pu que se fier à la SNCF, qui les a de fait **"bernés et enfumés",** mais ils ne peuvent en être tenus responsables...
Ils concluent leur avis favorable comme suit:

- *En définitive, la Commission estime qu'il serait inconséquent de remettre en cause un projet abouti pour le remplacer par un autre,* ***qui a sa logique*** *mais qui ne présente pas d'avantages déterminants.*
- ***La réalisation du projet sur le site de Pradeaux-Gare nécessite néanmoins des actions complémentaires d'accompagnement importantes*** *de la part de la commune pour* ***faciliter l'accessibilité à la nouvelle gare.***
- ***Deux recommandations ont été émises avec cet avis favorable :***

*✓ « La commission d'enquête recommande au Maître d'ouvrage d'associer rapidement le gestionnaire de la voirie du* ***chemin de Sorba*** *avec la commune pour définir les conditions techniques et financières de réalisation d'un ouvrage (Pont-Rail) qui permettra de régler les problèmes de sécurité. »*
*✓ « Sur la même commune, la commission d'enquête* ***recommande que soient actées dans la DUP les opérations suivantes****, dont une grande partie est proposée par le Maire de Saint-Cyr-sur-Mer dans sa lettre du 24 février 2022. Elles compenseraient les* ***critiques dont a fait l'objet le site*** *tout en renforçant la synergie voulue entre les deux projets concomitants, celui du PEM, Pôle d'Echange Multimodal et celui de l'urbanisation d'un quartier à l'abandon. Il s'agit de:*

1. ***l'élargissement à 12,5 m de la voie d'accès principale (chemin de Taccone) ;***
2. ***de la mise au même gabarit de la partie routière du pont sur l'avenue des Lecques*** *et de la mise en double sens de l'avenue des Lecques entre le pont et le chemin de Tacone ;*
3. *de la réservation des rez-de-chaussée des immeubles face à la gare pour des activités liées au PEM ;*
4. *de la* ***réintégration des parkings au nord de la gare actuelle dans l'OAP ;***
5. *de la* ***possibilité d'accès aux quais par le nord*** *afin de permettre aux piétons et cyclistes d'y accéder par le* ***chemin de la Bourrasque.***

*(la numérotation ci-dessus a été ajoutée par nous, pour suivre les commentaires plus bas)*
*Si ces aménagements étaient réalisés, le PEM pourrait être un quartier animé et attractif. Il pourrait rapidement devenir le point d'accès à toute la Communauté d'Agglomération Sud Sainte-Baume. »*

## Les "réserves fondamentales" de la commune et les suites données au rapport d'enquête

Dans le projet de délibération proposé au Conseil, et voté, le Maire a fait inscrire 4 **"réserves fondamentales",** et par ailleurs fait **rejeter certaines des recommandations** des commissaires enquêteurs :

- Tout d'abord, il met comme condition à l'accord de la commune que **l'élargissement pour les voitures du "pont-rail" avenue Charles De Gaulle** soit réalisé (*cf recommandation N° 2 des commissaires enquêteurs)*, mais il écrit par ailleurs que ceci devra se faire **avec le**

**concours financier de divers partenaires.** Or la SNCF a toujours été très claire, y compris dans le rapport final, sur le fait qu'**elle ne financera pas cet élargissement pour les voitures**...

Le maire a été clair de son côté en disant que si cet élargissement ne peut se faire, il faudra trouver un autre projet...

- La délibération **rejette** les *recommandations 4 et 5* ci-dessus, qui visent à faciliter l'**accès par le Nord** à la future gare, pour désengorger le pont-rail ci-dessus.
- L'**élargissement du Chemin de Taccone à 12,5 m** (cf. *recommandation N° 1*) ne devrait pas faire l'objet d'un financement de la SNCF : quels autres partenaires seraient prêts à y participer ? un tel élargissement est-il possible sans de nombreux recours juridiques ?

Nous considérons, et l'avons dit expressément et clairement, qu'un tel projet de pôle d'échanges multimodal, dont on attend qu'il "draine" vers la gare un nombre sensiblement accru d'usagers venant en voiture, doit donner **priorité aux questions d'accessibilité**, et être raisonné au niveau de l'**agglomération Sud Sainte Baume,** dans le cadre d'un **Plan de déplacements urbains** (**PDU)** cohérent et ambitieux, dans une **vision à long terme.**

**Les éléments rapportés ci-dessus montrent qu'on en est loin !!!!**

## Nos interventions

Nous sommes intervenus lors de la **réunion du Conseil municipal le 5 Juillet** pour dénoncer notamment le simulacre d'étude comparative menée par la SNCF.
Retrouvez l'intervention de Dominique Olivier lors de cette réunion
https://www.youtube.com/watch?v=5KHkAg05bw8&t=6510s&ab_channel=VilledeSaintCyrSurMer

Parallèlement, nous avons écrit le 5 Juillet au **Préfet du Var** pour lui faire part de nos griefs et de nos demandes, à savoir que l'étude comparative de la SNCF soit reprise sur des bases sérieuses. Copie de cette lettre a été diffusée à l'ensemble des membres du conseil municipal et à la Présidente de la CASSB.
Retrouvez le courrier ici

Nous avons également écrit au maire ainsi qu'aux conseillers pour confirmer notre demande faite lors du conseil (mais restée sans réponse) à savoir que soit présentée le plus rapidement possible une **estimation globale des coûts de l'ensemble des aménagements et charges (cf. expropriations) liés au projet**, avec les participations financières envisageables des divers partenaires et l'impact sur les finances de notre commune.

**N'oublions pas que ce projet majeur pour la commune de St Cyr va structurer l'urbanisme et la circulation dans St Cyr pour plusieurs dizaines d'années.**
Il est pour le moins **anormal et inadmissible** qu'à ce stade du projet nous ne disposions d'aucun de ces éléments en particulier et que **nous n'avons à ce jour aucune estimation du coût qui sera pris en charge par la commune, autrement dit par les saint-cyriens.**

Vous pouvez consulter tous les documents de l'enquête publique sur le site suivant :
https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Enquetes-publiques-hors-ICPE/Marseille
*en bas de page colonne « Marseille (département 13), Carnoules, Cuers, La Crau, La Garde, Les Arcs, Puget-Ville, Saint-Cyr-sur-Mer, Solliès-Pont (département 83), Cannes et Nice (département 06) »*

## La presse en parle

Sud Sainte Baume

var-matin
Jeudi 7 juillet 2022

SAINT-CYR

# Future gare : l'opposition dénonce une étude faussée

**Une délibération, présentant comme acté le choix du secteur actuel de la gare pour y construire un pôle d'échange multimodal, malgré quelques réserves de la majorité, a « scandalisé » D. Olivier.**

**Une étude biaisée ?**

**Le préfet saisi**

**Les conditions techniques et financières d'élargissement du pont-rail de l'avenue De-Gaulle figurent parmi les questions en suspens, dans l'hypothèse retenue par la SNCF. Mais une partie de l'opposition demande une nouvelle étude comparative, « honnête », pour évaluer sa solution alternative : construire la future gare près d'Aqualand.**

## Avis favorable, mais des réserves

**• Construire un pont-rail chemin à La Bourrasque »**

J. R.

## Vous avez des questions ?

**Contactez nous, nous vous répondrons bien volontiers**
**Mail : saintcyrcitoyenne@gmail.com**

**St Cyr citoyenne, écologique et sociale**
Association loi 1901 - RNA n°W832019840
Siège Social : 5, allée des Muriers 83270 Saint Cyr sur Mer
Mail : saintcyrcitoyenne@gmail.com
Facebook : https://www.facebook.com/stcyrcitoyenneecologiqueetsociale
Site internet : https://www.saintcyrcitoyenne.fr/

**A DIFFUSER SANS MODERATION !!!**

Se désinscrire

Envoyé par
sendinblue

© 2020 Saint Cyr citoyenne, écologique et sociale